

ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

45

PROPOSITIONS
POUR FAVORISER
L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
DANS LA VIE LOCALE



ÉCOLOGISTE FÉMINISTE



POUR UNE SOCIÉTÉ D'ÉGALITÉ

LIBÉRÉE,
DÉLIVRÉE,
JE NE ME TAIRAI
PLUS JAMAIS!

POUR LE
MEILLEUR,
PAS POUR
LE PIRE

nou
toutes

la
cgt
Union Régionale
Île de France

NON
C'EST
NON

FIVE
GUYS

nou
toutes

ROSS

écologie
les Verts

écologie
les Verts

écologie
les Verts

écologie
les Verts

nou
toutes
.or

UIS PAS
IDRE
N AME
ME

DES P
Y

« FEMMES ET VILLE »

UN GUIDE POUR LES ÉLU.E.S ET FUTUR.E.S ÉLU.E.S POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES DANS LA VIE LOCALE.

L'égalité des femmes et des hommes est une question de droit fondamental. Une vraie démocratie ne peut s'exercer sans la contribution égale des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la vie politique, sociale, économique et culturelle. Cette contribution nécessite la participation des femmes à la prise de décision, notamment par le partage des sphères du pouvoir.

Le projet de politique doit se décliner sous 5 angles d'approches :

1. La gouvernance, le fonctionnement démocratique de l'institution
2. La Ville comme employeur
3. Les services aux citoyennes
4. Communication non stéréotypée et participation à une visibilité égale des femmes et des hommes
5. Villes et Intercommunalités engagées contre les violences sexistes et sexuelles

Il devra être accompagné de véritables mesures d'évaluation mesurant les progrès réalisés en matière de condition de vie des femmes et l'accès des femmes aux espaces de décisions.

NOS 5 PRIORITÉS :

Volet gouvernance : Établir la parité comme principe incontournable de composition de l'exécutif municipal ou intercommunal et mettre en oeuvre la parité dans les différentes fonctions d'élu.e.s

Volet Employeur : Agir pour l'égalité des salaires entre hommes et femmes

Volet Service citoyen : Instaurer un budget sensible au genre pour garantir la prise en compte des femmes dans les politiques publiques

Volet Communication non stéréotypée : Empêcher les publicités sexistes ou dénigrantes sur l'espace public

Volet Engagement contre les violences sexuelles et sexistes : Soutenir et développer les actions d'accompagnement aux victimes de violences conjugales et intra-familiales

SOMMAIRE

- 1. Gouvernance et fonctionnement démocratique**
- 2. Améliorer l'offre de services globale pour mieux répondre aux besoins des femmes**
- 3. Communication non stéréotypée et participation à une visibilité égale des femmes et des hommes**
- 4. Villes et Intercommunalités engagées contre les violences sexistes et sexuelles**

1

GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Atteindre la parité des femmes et des hommes dans l'ensemble des postes électifs ou administratifs au sein de la Ville ou des intercommunalités, ainsi que dans tous les organismes au sein desquels la ville ou l'intercommunalité est représentée, en éliminant toute forme de discrimination.

« **Atteindre la parité des femmes et des hommes dans l'ensemble des postes électifs ou administratifs** »

1 UN SOUTIEN ACCRU AUX ÉLU.E.S : Adoption en début de mandat d'une délibération fixant les principes du remboursement pour l'ensemble des élu.e.s des frais de garde ou d'assistance aux personnes âgées, le paiement de formation à la prise de parole en public...

Depuis décembre 2019, selon la loi, tous les membres des conseils municipaux obtiennent la prise en charge des frais de garde pour leurs proches (enfants ou proches handicapés ou âgés), occasionnés par des réunions obligatoires. Cette prise en charge relève de l'État pour les plus petites communes. Voir <https://www.vie-publique.fr/loi/268675-loi-du-27-decembre-2019-engagement-dans-la-vie-locale-loi-sur-les-maires>

2 METTRE EN OEUVRE LA PARITÉ DANS LES DIFFÉRENTES FONCTIONS D'ÉLU.E.S : établir la parité comme principe incontournable de composition d'un exécutif municipal ou intercommunal ; nommer un nombre égal de femmes et d'hommes à la Présidence et aux vice-présidences des Commissions municipales et intercommunales; adopter une vigilance particulière dans la répartition des fonctions pour déconstruire des préjugés de genre (par exemple ne pas désigner systématiquement des élues sur les questions sociales, culturelles ou d'éducation, ni des élus sur les questions d'urbanisme, d'économie, de transport ou de finances).

3 DES NOMINATIONS PARITAIRES DANS LES ORGANISMES AU SEIN DESQUELS LA VILLE ET L'INTERCOMMUNALITÉ SONT REPRÉSENTÉES ET AGIR POUR LA PARITÉ DANS LES PRÉSIDENTENCES ET VICE-PRÉSIDENTENCES DE CES ORGANISMES.

4 LA FÉMINISATION DES TITRES ET FONCTIONS, pour toutes les femmes élues et pour toutes les fonctionnaires et agentes qui souhaitent féminiser leurs titres.

5 UNE MODIFICATION DES HORAIRES DE RÉUNIONS des conseils, des commissions municipales (arrêter les créneaux du samedi matin ou de 18 à 21 h...), fixer également une heure de fin de réunion et s'y tenir ;

6 CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF FEMMES ET VIE LOCALE : avec tirage au sort des membres au sein des habitantes de la commune ou de l'intercommunalité par quartier et représentant.e.s; des associations oeuvrant en faveur de l'égalité Femmes-Hommes. Ce conseil veillera à la valorisation des femmes dans les événements municipaux/métropolitains (conférences, spectacles, expositions, dénomination des places, équipements...)

7 LA CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ.E DE MISSION À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMME et/ou (selon la taille de l'institution) un service, ou un observatoire, chargé.e de la mise en œuvre de l'égalité Femmes/Hommes et de l'application des décisions dans ce domaine. Cette personne ou ce service doit être directement rattaché au plus haut niveau puisque leur mission est transversale (Direction générale ou secrétariat général).

8 POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES : évaluation des pratiques en tant qu'employeur menée avec des statistiques différenciées par genre, base de toute action vers plus d'égalité, notamment dans le cadre de la réalisation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes (obligatoire dans toutes les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants)

(Pour plus d'information : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/realiser-un-rapport-sur-la-situation-en-matiere-d-egalite-femmes-hommes-guide-pratique-pour>)

9 AGIR POUR L'ÉGALITÉ DES SALAIRES ENTRE HOMMES ET FEMMES, en partenariat avec les syndicats et associations professionnelles, notamment en établissant un diagnostic des écarts et élaborer un plan de rattrapage salarial

10 FORMATION DES AGENT.E.S SUR LES DISCRIMINATIONS : mise en place d'un jour de formation annuelle pour tous les agent.e.s afin de les sensibiliser aux discrimination liées au genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine, à l'âge, à l'état de santé...

11 TRAVAILLER AVEC LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR RÉALISER LA PARITÉ À TOUS LES NIVEAUX DE LA HIÉRARCHIE : Favoriser la progression des femmes dans l'encadrement et travailler avec la direction des ressources humaines pour réaliser la parité à tous les niveaux de la hiérarchie : favoriser la mixité lors des recrutements, notamment dans les postes à responsabilité ; travailler à une gestion des emplois et des compétences pour prévenir l'effet du plafond de verre ; afficher les dénominations des offres de postes et emplois dans les deux genres.

Rappel : il est interdit de mentionner, dans une offre d'emploi, le sexe (ou la situation de famille) du candidat recherché, ou de prendre en compte l'appartenance du candidat à l'un ou l'autre sexe comme critère de recrutement.

12 METTRE EN PLACE DES MESURES FAVORISANT L'ENTRÉE DES FEMMES DANS DES MÉTIERS NON TRADITIONNELLEMENT FÉMININ (ce qui comprend aussi les secteurs techniques où les femmes sont peu présentes). Cette démarche devrait se faire en concertation avec les syndicats.

13 DÉVELOPPER DES SOLUTIONS DE GARDE À DESTINATION DES AGENT.E.S, en fonction de la taille de l'institution. Cette mesure doit être travaillée en lien avec les syndicats. De manière plus globale, les familles monoparentales doivent être prioritaires pour l'accès aux crèches.

14 FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AU SEIN DES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS PARTENAIRE : Faire un bilan genré sur les clauses d'insertion dans les marchés publics et généraliser le questionnaire intégrant des questions sur l'égalité professionnelle pour les entreprises et associations répondant aux appels d'offre ou appels à projets ;

15 DES CONDITIONS DE TRAVAIL FACILITANT LA CONCILIATION TRAVAIL - VIE PERSONNELLE : Modifier les horaires des réunions de services pour limiter le nombre de réunion débutant après 17h; favoriser le télétravail; mettre en place des règles garantissant le droit à la déconnexion. Ces mesures doivent être travaillées en lien avec les syndicats.

16 AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EMPLOI AU SEIN DES COLLECTIVITÉS : Limiter la création de postes « précaires » et « flexibles », mais autant que possible des postes à plein temps.

2

AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICES GLOBALE POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FEMMES

Notre projet doit améliorer l'offre de services publics pour mieux répondre aux besoins des femmes.

UN BUDGET SENSIBLE AU GENRE

L'atteinte de cet objectif passe par l'adoption de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'évaluation des besoins et des services. Contrairement à un préjugé tenace, une offre de service ne peut être neutre. L'ADS constitue l'outil de base essentiel pour identifier et, ultérieurement, offrir des services qui répondent vraiment aux intérêts et aux besoins des femmes.

Pour comprendre :

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/03/08/femmes-ou-hommes-qui-beneficie-le-plus-des-budgets-publics_5091248_4355770.html

UNE ÉTUDE MONTRE QUE LES FEMMES NE BÉNÉFICIENT GLOBALEMENT QUE DE 25 % DES DÉPENSES DES MUNICIPALITÉS ! IL EST DONC NÉCESSAIRE, EN AMONT :

17 FAIRE UNE « ÉTUDE D'IMPACT » DE CHAQUE POLITIQUE MUNICIPALE à l'aune de son égal bénéfice pour les femmes/filles et les hommes/garçons.

18 EXAMINER CHAQUE MESURE DU POINT DE VUE BUDGÉTAIRE sous le même angle : nos dépenses, nos subventions : à qui profitent-elles ? autant aux filles qu'aux garçons ? aux femmes qu'aux hommes ? Dans le cadre où les dépenses et subventions ne bénéficient pas autant aux unes qu'aux autres, identifier les mesures correctrices à prendre.

L'ÉGALITÉ AU SEIN DES POLITIQUES PUBLIQUES

19 TRAVAILLER, EN LIEN AVEC LES HABITANT.E.S ET LES ÉQUIPES, POUR AMÉLIORER LES SERVICES POUR L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS par des crèches et haltes garderies (horaires, réduction des déchets, repas bio...), ainsi que par la formation des personnels à une éducation non sexiste

20 ÉTABLIR UNE TARIFICATION SOCIALE DES SERVICES MUNICIPAUX qui tienne compte des ressources et de la composition du foyer : les femmes sont plus touchées par la pauvreté entre 18 et 49 ans et au-delà de 75 ans. En bénéficiant du tarif social, elles pourront ainsi plus facilement accéder aux services municipaux et métropolitains,

en particulier les bibliothèques, l'accès aux événements et spectacles, les transports...

21 SOUTENIR LES PROJETS VISANT À BRISER L'ISOLEMENT et à favoriser l'intégration des femmes âgées et des femmes issues de l'immigration.

22 LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE : aucune habitante ne doit avoir à choisir entre se nourrir et son hygiène. Mettre en place une collecte de protections menstruelles pour les redistribuer aux femmes qui en ont besoin.

23 AUGMENTER FORTEMENT LE NOMBRE DE TOILETTES PUBLIQUES non genrées gratuites et accessibles 24/24.

24 FAVORISER L'IMPLANTATION OU LE DÉVELOPPEMENT DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL et/ou d'orthogénie informant sur la sexualité, la contraception, l'IVG, le cancer du sein, etc.

25 RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ : soutien des associations soutenant les parents et instauration d'une charte d'accompagnement de la parentalité au sein des crèches et espaces d'accueil des jeunes enfants (liberté de choix entre allaitement et biberons, rôle et place de chacun des co-parents, éducation non-violente).

26 TRAVAILLER, EN LIEN AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES, LES HABITANT.E.S ET LES SERVICES DES SPORTS, AFIN D'AMÉLIORER LES OFFRES DE SPORTS ET LOISIRS, PARTICULIÈREMENT L'OFFRE DESTINÉE AUX JEUNES FILLES ET AUX AÎNÉES.

27 INTENSIFIER LA FÉMINISATION DES NOMS DE RUE ET DES ÉQUIPEMENTS : viser 100% des voies nouvelles et équipements portant des noms de femmes;

28 RENDRE AUX FEMMES LEUR PLACE DANS LA POLITIQUE CULTURELLE : analyser la fréquentation selon le genre, tendre vers une programmation paritaire des établissements culturels de la Ville et de l'intercommunalité; augmenter le soutien public à la création mixte et/ou aux femmes artistes.

29 FACILITER LA MOBILITÉ DES FEMMES EN ASSURANT UN MEILLEUR ACCÈS AUX TRANSPORTS EN COMMUN : en augmentant la sécurité (formation des agents.e.s, mise en place d'une ligne d'urgence, etc), développer le transport à la demande selon la taille des communes, arrêter sur demande la nuit.

30 DÉVELOPPER UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOGEMENTS À LOYER TRÈS SOCIAL (PLAI) avec une typologie adaptée à toutes les familles, pouvant répondre notamment aux besoins des familles monoparentales, dont les cheffes de famille sont très majoritairement des femmes ; expérimenter la co-location pour deux familles monoparentales au sein du logement social.

31 PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DE LA POPULATION DANS L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DANS UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE, par exemple avec l'organisation de marches exploratoires. Les aménagements accessibles (au niveau des éclairages, de l'élargissement des trottoirs, des places et parkings), lorsqu'ils sont faits « avec » et non «

pour », profitent à toutes et tous : poussettes, vélos, enfants, personnes à mobilité réduite, etc. Les espaces peuvent ainsi potentiellement servir à différents usages selon les publics et les moments.

Pour en savoir plus sur les marches exploratoires : <http://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/vitry-apres-la-marche-exploratoire-la-marche-sensible-05-04-2018-7647525.php>

A consulter également : <https://www.aplacesegales.wordpress.com>

32 ETUDIER, EN LIEN AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES HABITANTES, LA MISE EN PLACE DE PICTOGRAMMES DANS TOUS LES LIEUX DE SPORT LIBRES, actuellement majoritairement utilisés par un public masculin (square, parcs, Berges de Seines, Terrain d'éducation physique, stades, bois...) pour inciter les filles et les femmes à s'emparer de ces lieux et équipements ;

33 ENTAMER UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE AVEC LES COMMERCES, LIEUX DE RESTAURATION ET LIEUX PUBLICS POUR EN FAIRE DES ESPACES ACCUEILLANTS ET SÉCURISANTS POUR TOUTES LES POPULATIONS, DONT LES FEMMES.

3

COMMUNICATION NON STÉRÉOTYPÉE ET PARTICIPATION À UNE VISIBILITÉ ÉGALE DES FEMMES ET DES HOMMES

Bien trop souvent encore la communication publique, et bien plus encore la publicité, reproduisent et renforcent les stéréotypes à l'encontre des femmes. La communication publique est donc un outil puissant en faveur de l'égalité Femmes-Hommes.

« La communication publique est donc un outil puissant en faveur de l'égalité Femmes-Hommes. »

34 **UNE RÉDACTION AU FÉMININ ET AU MASCULIN** ou avec un langage épicène de toutes les délibérations et des documents de communication.

35 **ÉTABLIR LE PRINCIPE D'UNE REPRÉSENTATION ÉGALE DE FEMMES ET D'HOMMES**, dans la mesure du possible, aux forums, colloques, institutions et instances décisionnelles locales, départementales, régionales, nationales et internationales auxquelles la Ville participe et inscrire cette participation au bilan annuel.

36 **EMPÊCHER LES PUBLICITÉS SEXISTES OU DÉNIGRANTES SUR L'ESPACE PUBLIC** : mettre en place des clauses dans les contrats avec les délégataires pour interdire les publicités sexistes ou dénigrant des personnes.

37 **FAVORISER LA COMMUNICATION VALORISANT LES MODÈLES DE FEMMES QUI RÉUSSISSENT DANS DIFFÉRENTS DOMAINES (ÉCONOMIQUE, POLITIQUE, SOCIAL, SPORTIF, CULTUREL...)**

38 **COMMENCER, DÈS LA PETITE ENFANCE, UNE ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ ET AU RESPECT FILLES/GARÇONS** (respect du corps de l'autre, règlement non violent des conflits) et remplacement de l'ensemble des jeux et des livres diffusant des stéréotypes au sein des écoles et des relais d'assistantes maternelles.

39 **CAMPAGNE DE PRÉVENTION SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**, le cyberharcèlement et le harcèlement scolaire dans tous les collèges et lycées de l'intercommunalité : connaissance du corps, estime de soi, place dans

la société, éducation à une sexualité choisie et saine...

40 **PUBLIER RÉGULIÈREMENT LES PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES**

4

VILLES ET INTERCOMMUNALITÉS ENGAGÉES CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Qu'elles soient physiques, sexuelles, psychologiques, dans les communes et intercommunalités, de nombreuses femmes sont confrontées à un "continuum des violences" inacceptable. Les villes et les intercommunalités sont des acteurs incontournables de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

« Les villes et les intercommunalités sont des acteurs incontournables de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes »

41 INFORMER, SENSIBILISER LES ÉLU.E.S ET LES AGENT.E.S MUNICIPAUX ET INTERCOMMUNAUX À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES ; former spécifiquement à l'identification des situations de violence et à l'accueil de la parole des victimes les agent.e.s en lien avec les habitant.e.s : police municipale, accueil, état civil, directeurs-trices d'écoles, personnel de crèche, animateurs. trices périscolaires...

42 ORGANISER DES CAMPAGNE DE PRÉVENTION CONTRE LE HARCÈLEMENT DE RUE ET LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES ; distribution par les services d'état civil d'un livret sur l'égalité et la non-violence au sein du couple et vis-à-vis des enfants, lors des reconnaissance de paternité / maternité, demandes de mariages, PACS, baptême civil.

43 METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME, LA TOXICOMANIE

44 SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT AUX VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES : soutien financier aux associations d'accompagnement des victimes, lieux d'écoute, lieux de parole tant pour les femmes que pour les conjoints violents, aide psychologique, formation professionnelle, soutien psychologique pour les enfants spectateurs et victimes de ces violences...

45 EVALUER LES BESOINS EN TERME DE LOGEMENTS D'URGENCE ET D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ET DÉVELOPPER LES RÉPONSES

ADÉQUATES : développement de logements d'urgence, soutien et/ou création de centres d'hébergement spécifique (des résidences sociales, des appartements relais...).



LIBÉRÉE,
DÉLIVRÉE,
JE N'EN TAIR
PLUS JAMAIS

JE NE SUIS PAS
MISANDRE,
J'AI UN AMI
HOMME

OVAIRES

L'ÉCOLOGIE
POUR
PARIS
DAVID BELLARD

Times
New
Woman

L'ÉCOLOGIE
POUR
PARIS

écologie europe
les verts
France

TICE

de vio

feminisme.eelv.fr f 

